

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

16 juin 2011 – 18h00

Locaux Communauté de communes de l'Isle Crémieu à Villemoirieu

Approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 31/03/11

1^{ère} partie : SYMBORD

a- SCoT

- Lancement de l'évaluation du contenu du SCOT (Grenelle 2 et DAC)
- Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT
- Versement de la cotisation annuelle de l'inter-Scot
- Tableau de bord SCoT

b- Syndicat Mixte

- Délégations du Conseil syndical au Bureau syndical et au Président
- Proposition calendrier réunions 2^{ème} semestre 2011
- Revalorisation du régime indemnitaire

c- Questions diverses

2^{ème} partie: CDRA

- Demande de subvention – action 2-4 études pré-opérationnelles Patrimoine
- Création d'un poste à mi-temps en CDD sur le budget CDRA pour l'animation du CLD
- Tableau de bord CDRA
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h10

1ère PARTIE : SYMBORD

Présents : Mesdames, Messieurs, ALLENDRIEU Jean, ANDLAUER Michel, ANDREU Jean-Louis, BLEROT Georges, BONNARD Olivier, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DAINA Louis, GENTIL Yves, GINDRE Bruno, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, MOYNE-BRESSAND Alain, RIVAL Christian, ROUX Elisabeth, TUDURI Alain, VIRY Dominique.

Suppléants : Monsieur DURAND pour Monsieur SBAFFE, Monsieur VEYRET pour Monsieur TOURNIER.

Pouvoirs : Monsieur PAVIET-SALOMON donne pouvoir à Madame ROUX, Monsieur DEZEMPTTE donne pouvoir à Monsieur JOANNON, Monsieur ZAMBERNARDI donne pouvoir à Monsieur MOLINA, Monsieur BOSSY donne pouvoir à Monsieur GINDRE, Monsieur BRENIER donne pouvoir à Monsieur DAINA, Monsieur LOUVET donne pouvoir à Monsieur RIVAL

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur GINDRE est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Approbation du compte-rendu :

Le Compte-rendu du Conseil syndical du 31 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

Inscription des questions diverses SYMBORD :

- ✓ Intervention de Monsieur MOYNE-BRESSAND sur le projet de Parc Naturel Régional

Annonce des pouvoirs :

Monsieur PAVIET-SALOMON donne pouvoir à Madame ROUX, Monsieur DEZEMPTTE donne pouvoir à Monsieur JOANNON, Monsieur ZAMBERNARDI donne pouvoir à Monsieur MOLINA, Monsieur BOSSY donne pouvoir à Monsieur GINDRE, Monsieur BRENIER donne pouvoir à Monsieur DAINA, Monsieur LOUVET donne pouvoir à Monsieur RIVAL

a- SCOT

1. Lancement de l'évaluation du contenu du SCOT

Monsieur MENUET rappelle que suite à la délibération prise le 31 mars 2011 par le Conseil syndical, le cahier des charges a été rédigé et validé par le Président et les Vice-présidents.

La publication est en cours jusqu'au 20 juin 2011.

Le bureau d'études sera sélectionné suite aux auditions qui auront lieu fin juin.

Les prestations pourront démarrer en juillet 2011.

La restitution de l'évaluation est prévue lors du dernier conseil syndical du 1^{er} décembre 2011.

2. Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT
--

Monsieur MENUET rappelle que les membres du Bureau sont favorables à cette adhésion et ont validé l'inscription de la délibération pour le Conseil syndical.

Ainsi le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné pourra participer comme les autres SCOT de l'inter-Scot aux réflexions et démarches en cours au niveau national. Cette adhésion permet également un coût d'inscription réduit aux Rencontres Nationales des SCOT 2011.

Lors du vote du budget primitif 2011, il a été inscrit la somme de 1000 euros afin d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT.

Monsieur MENUET soumet la délibération au vote.

Objet : Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT

Monsieur le Président présente au conseil syndical la Fédération Nationale des SCOT. Créée à l'issu des Rencontres Nationales des SCOT de 2010, la Fédération Nationale des SCOT a pour ambition de rassembler les structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale dans l'objectif d'être :

- Un lieu d'échange d'expérience et de formation auprès des élus et des techniciens des SCOT
- Un centre de ressource et de réseaux pour accompagner et faciliter le travail des élus et des techniciens
- Un interlocuteur du monde des SCOT auprès des partenaires et de l'Etat
- Un lieu de réflexion et de prospective, acteur des débats nationaux sur les questions d'urbanisme et d'aménagement

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT
- de verser annuellement à la Fédération Nationale des SCOT la somme de 1 000 € correspondant à la strate de population du périmètre du SCOT, conformément aux conditions d'adhésion précisées à l'article 5 des statuts de la Fédération Nationale des SCOT,
- de désigner le Président en tant que représentant titulaire du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT
- de désigner le premier vice-président en tant que représentant suppléant du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT
- De l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical

DECIDE

- d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT
- de verser annuellement à la Fédération Nationale des SCOT la somme de 1 000 € correspondant à la strate de population du périmètre du SCOT, conformément aux conditions d'adhésion précisées à l'article 5 des statuts de la Fédération Nationale des SCOT,
- de désigner le Président en tant que représentant titulaire du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT
- de désigner le premier vice-président en tant que représentant suppléant du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT
- d'inscrire les crédits correspondants au budget chaque année
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ : à 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

3. Versement de la cotisation annuelle de l'inter-Scot

Monsieur MENUET précise qu'en 2010, le Trésorier du Syndicat Mixte a soulevé le fait que la cotisation Inter-Scot nécessiterait une délibération pour valider son paiement.

Jusqu'à ce jour, la cotisation était payée au vu de la charte de l'inter-Scot, celle-ci est aujourd'hui obsolète et nécessite une mise à jour, ne serait-ce que pour intégrer le 12ème SCOT qui vient de rejoindre l'inter-Scot Lyonnais. Pour rappel, la cotisation inter-Scot est de 5000 € HT / an.

Les membres du Bureau syndical étant favorables à ce versement et ayant validé l'inscription de la délibération au conseil syndical pour permettre le paiement de cette cotisation, Monsieur MENUET soumet la délibération au vote.

Objet : Versement de la cotisation annuelle de l'inter-Scot

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'adhésion à la démarche inter-Scot et la participation correspondante de 5000 € HT par an ont été approuvées à l'unanimité lors du Conseil syndical du 5 mai 2004. Monsieur le Président avait signé la charte inter-Scot présentée le 5 mai 2004 aux élus. Depuis cette date, la cotisation annuelle était versée sur la base de cette charte inter-Scot, le budget correspondant étant inscrit chaque année au budget.

Il est rappelé que cette démarche a pour but de faciliter la coordination des schémas de cohérence territoriale de l'aire métropole lyonnaise. Les SCOT confient à l'agence d'urbanisme de Lyon, l'animation de la démarche de coordination nommée inter-Scot et la conduite d'un certain nombre de missions qui en découlent. Ces missions recouvrent l'échange d'informations, la mutualisation de données et la production d'études ou de conseils concernant la prospective territoriale mais aussi la cartographie, la connaissance des mobilités ; d'autres champs pourront être ajoutés par la suite.

Aucune délibération n'ayant formalisé cet accord, Monsieur le Trésorier du Syndicat Mixte a souhaité que cette situation soit régularisée, notamment en attendant la formalisation d'une nouvelle charte inter-Scot, permettant l'intégration d'un nouveau SCOT dans la démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical

DECIDE

- d'approuver la charte inter-Scot de 2004, avec l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération Lyonnaise, et les autres SCOT
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle de l'inter-Scot à l'Agence d'Urbanisme de Lyon
- d'inscrire les crédits correspondants au budget chaque année
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ : à 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

4. Informations sur le SCOT

- Afin de suivre l'avancement des différentes procédures d'aménagement engagées par les communes du territoire et les différents partenaires, un tableau de bord annuel a été mis en place.
- Réunions PPA :
 - PLU Vertrieu (26/04/2011, 31/05/2011)
 - PLU Brangues (30/05/2011)
 - PLU Vasselin (01/06/2011)
- Réunions « d'aide au démarrage » (cahier des charges, auditions BE...)
 - PLU Charette (04/04/2011)
 - PLU Dizimieu (18/04/2011)
 - PLU Verna (17/05/2011)
 - SOC Veyrins-Thuellin (06/06/2011)

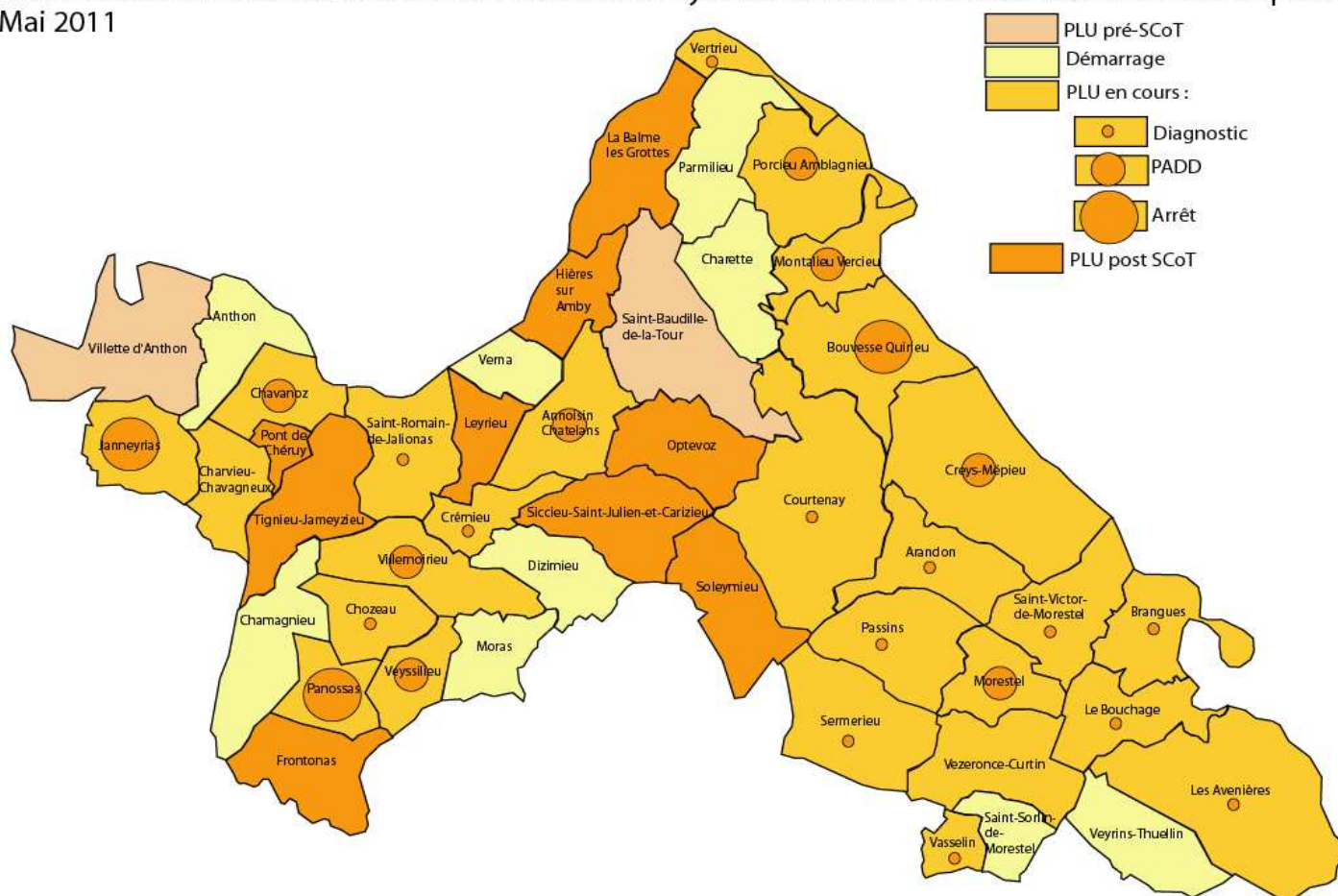
- Réunions techniques éco-quartier Tignieu-Jamezieu (1er avril et 1er juin 2011) et réunion publique (14 avril 2011)

AVIS EMIS PAR LE SYNDICAT MIXTE – ANNEE 2011

Correspondant	Objet	Date réception	Date limite	Date de l'avis	Date envoi	Nature de l'avis
Panossas	PLU arrêté par délibération du 10/01/2011	24/02/2011	24/05/2011	Bureau syndical du 19 mai 2011	20/05/2011	Avis favorable
Bouvesse-Quirieu	PLU arrêté par délibération du 2011	10/05/2011	10/08/2011	Bureau syndical du 16 juin 2011		Avis favorable

- La situation des documents d'urbanisme :

Etat d'avancement des documents d'urbanisme du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné Mai 2011



b- Syndicat Mixte

5. Délégations du Conseil syndical au Bureau syndical et au Président

Monsieur GINDRE rappelle que ce sujet a été mis à l'ordre du jour suite aux réflexions des groupes de travail « Evolution SCOT ? » et « Dissociation des compétences SCOT/CDRA ».

Il est proposé de déléguer des attributions supplémentaires au Bureau syndical et au Président afin d'alléger les ordres du jour des conseils syndicaux de sujets administratifs et permettre ainsi de libérer du temps pour débattre de sujets techniques.

Les membres du Bureau ont souhaité que la présentation sur les délégations soit accompagnée d'exemples concrets afin d'illustrer chaque délégation.

Suite à cette demande et à titre d'exemple, Monsieur GINDRE présente ci-dessous, les décisions qui auraient pu être traitées par le Bureau syndical si les délégations avaient été en place.

Pour l'année 2010 : 27 délibérations.

- 6 sujets auraient pu être traités par le Bureau syndical
- ✓ durée d'amortissement des frais d'études et frais d'insertion non suivis d'investissements – budget principal
- ✓ durée d'amortissement des frais d'études et frais d'insertion non suivis d'investissements – budget annexe
- ✓ signature d'une convention de travail entre le Syndicat Mixte et le Syndicat du Haut Rhône
- ✓ signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'inter-Scot ou les Syndicats Mixtes de l'inter-Scot et l'Agence d'Urbanisme de Lyon
- ✓ action transversale CDRA : dispositif urbanisme de qualité 2010 et années suivantes
- ✓ action transversale CDRA : convention AGEDEN – information énergie – Année 2011

Pour l'année 2011 : 16 délibérations.

- 3 sujets auraient pu être traités par le Bureau syndical
- ✓ action de promotion économique du territoire (action 8-4 du CDRA) : soutien au projet Acteurs du Nord Isère 2011
- ✓ lancement de l'évaluation du contenu du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné
- ✓ demande de subvention – action 12-1 Rapprochement Ecoles-Entreprises : soutien au projet Energies et Territoire du LEAP 2011

Pour la délégation du Conseil syndical au Président il a été nécessaire de venir devant le Conseil syndical à deux reprises :

- 1 en 2010 :
 - ✓ délégation du conseil syndical au Président pour ester en justice
- 1 en 2011 :
 - ✓ convention de stage : délégation de signature au Président

Il est donc proposé de mettre en place les délégations suivantes :

➤ **Délégations au bureau syndical :**

Les délégations actuelles du bureau sont les suivantes :

- Avis sur les PLU : délibération du 3 juillet 2008

Propositions de nouvelles délégations (pour les 2 compétences) :

- Demandes de subvention (*pour une action du CDRA par exemple*)
- Conventions avec d'autres organismes ou entités travaillant avec le Syndicat Mixte (*Chambre Agriculture, Ageden, Nord Isère Initiative...*)
- Traitement des questions urgentes entre les réunions du conseil syndical à l'exception des compétences énumérées par le C.G.C.T. à l'article L.5211-10.

➤ **Délégations au Président :**

Les délégations actuelles du Président sont les suivantes :

- Recrutement d'agents non titulaires pour nécessité de service (05-02-09)
- Remboursement aux agents des frais de déplacement (16-03-09)
- Marchés publics en procédure adaptée (15-06-09)
- Gestion du Compte Epargne Temps des agents (15-06-09)
- Répartition des primes et indemnités du Régime indemnitaire (26-11-09)
- Ester en justice (14-10-10)
- Adhésion au contrat cadre d'action sociale du CDG38 (09-12-10)
- Convention de stage (24-02-11)

Propositions de nouvelles délégations :

- Décider de la conclusion et révision du louage de choses (maxi 12 ans)
- Passer les contrats d'assurance et gérer les sinistres
- Accepter les dons et legs
- Décider de l'aliénation de biens mobiliers (maxi 4600 euros)
- Signer tous les actes administratifs, conventions... décidés par le bureau ou le conseil syndical

Monsieur GINDRE précise que suivant le sujet traité et/ou le niveau de l'engagement et bien que la délégation existe, le Bureau syndical ou le Président peuvent revenir devant le Conseil syndical pour prise de décision.

Monsieur MORNEY ne comprend pas ce besoin de changement et craint de ne pas être informé des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Monsieur MENUET explique qu'un tableau de bord informera les membres du conseil syndical de l'utilisation de ces délégations et sera diffusé à chaque conseil syndical.

Monsieur MENUET soumet au vote les 2 délibérations.

Objet : Délégations d'attributions du conseil syndical au bureau syndical

Monsieur le Président expose que la loi 2004-809 du 13 août 1984 autorise le Bureau syndical à recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception des compétences énumérées à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, à l'exception :

- 1° - du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2° - de l'approbation du compte administratif,
- 3° - des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15,
- 4° - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- 5° - de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6° - de la délégation de la gestion d'un service public,
- 7° - des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Dans un souci de clarification et de respect du partage des compétences de chaque organe, il est important de préciser les attributions dévolues à chacun.

Les conseillers syndicaux ont émis le souhait de faciliter la gestion courante du Syndicat Mixte et d'alléger les réunions du conseil syndical, c'est pourquoi le Président propose de déléguer au bureau syndical les attributions suivantes, pour les compétences portées par le Syndicat Mixte :

- les demandes de subvention du Syndicat Mixte,

- les conventions avec d'autres organismes ou entités travaillant avec le Syndicat Mixte,
- le traitement des questions urgentes entre les réunions du Conseil syndical à l'exception des compétences énumérées par le C.G.C.T. à l'article L.5211-10.

La présente délibération vient ainsi compléter celle du 3 juillet 2008 donnant délégation au bureau syndical pour les avis rendus sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCOT, mentionnés aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'Urbanisme.

Il est précisé qu'il est rendu compte lors de chaque séance du conseil syndical des attributions exercées par délégation.

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les délégations au Bureau et vu les statuts du syndicat mixte,

Vu la délibération du 3 juillet 2008 portant délégation du conseil syndical au bureau sur les avis rendus sur les documents d'urbanisme et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCOT,

LE CONSEIL SYNDICAL, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

DONNE

Délégation au bureau syndical, pour les compétences portées par le Syndicat Mixte, pour :

- o Statuer sur les demandes de subvention du Syndicat Mixte
- o Approuver les conventions avec d'autres organismes ou entités travaillant avec le Syndicat Mixte,
- o Traiter des questions urgentes relatives à l'action du Syndicat Mixte en cas de nécessité ou d'absence de réunion programmée du conseil syndical, à l'exception des compétences énumérées par le C.G.C.T. à l'article L.5211-10.

ADOPTÉ : à 28 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions.

Objet : Délégations d'attributions du Conseil syndical au Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Considérant que le Président ou le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant sauf en matière budgétaire, statutaire, d'adhésion de l'EPCI à un établissement public, de délégation de gestion de service public, de dispositions portant orientation en matière d'aménagement communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville,

Considérant que le Président doit rendre compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de l'organe délibérant,

Le Président ne prenant pas part au vote,

Après délibération,
le Conseil syndical

DECIDE

Le Président est chargé pour la durée de son mandat :

- 1- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 2- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 3- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 4- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 5- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat Mixte dans la limite fixée par le Conseil syndical à 10 000 euros,

6- de signer tous les actes administratifs, conventions, contrats dans le cadre d'opérations ou travaux décidés par le Bureau ou le conseil syndical,

Pour rappel, le Président dispose par délibération des délégations suivantes :

- 1- recrutement d'agents non titulaires pour répondre aux nécessités de service – délibération du 05/02/09
- 2- remboursement aux agents de leurs frais de déplacement – délibération du 16/03/09
- 3- marchés publics – délibération du 15/06/09
- 4- gestion du Compte Epargne Temps des agents – délibération du 15/06/09
- 5- répartir les primes et indemnités aux agents titulaires et non titulaires employés par le Syndicat Mixte au titre du régime indemnitaire – délibération du 26/11/09
- 6- ester en justice et fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts – délibération du 14/10/10
- 7- adhésion au contrat cadre d'action sociale au profit du personnel – délibération du 09/12/10
- 8- convention de stage – délibération du 24/02/11

En cas d'empêchement du Président, les décisions à prendre dans les matières déléguées reviennent de plein droit à l'organe délibérant (article L.2122-23 du CGCT).

ADOPTÉ : à 28 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

6. Proposition calendrier réunions 2^{ème} semestre 2011

Monsieur GINDRE propose les dates de réunions suivantes, validées par le Bureau syndical.

- Bureau syndical : jeudi 20 octobre 2011
- Conseil syndical : jeudi 1er décembre 2011

Réunions à partir de 18h - Lieux à définir

7. Revalorisation du régime indemnitaire

Monsieur GINDRE rappelle que le régime indemnitaire (RI) a été créé le 26 novembre 2009 par délibération du conseil syndical.

Son contenu : une part fixe et une part modulable :

- La part fixe reprenait le 13^{ème} mois
- La part modulable : Montants de 720 euros (Catégorie A) et 480 euros (Catégorie B).

Depuis sa création il n'y a pas eu de revalorisation du RI.

Depuis juillet 2010 il n'y a pas eu d'augmentation de la valeur du point.

Monsieur GINDRE, après accord du Bureau syndical, propose une revalorisation modeste de la part modulable du régime indemnitaire : soit 23 euros nets par mois pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Cette revalorisation est proposée pour réajuster les rémunérations du Syndicat Mixte par rapport à la réalité du marché. La revalorisation du régime indemnitaire est l'une des solutions pour y remédier.

De plus, la somme est identique pour les agents en Catégorie A et B afin de répondre aux objectifs de revalorisation des revenus de la Catégorie B (niveau national).

Monsieur GINDRE précise les incidences pour les agents et pour la masse salariale du Syndicat Mixte :

- **Augmentation du salaire net mensuel**

Catégorie A : (3 contractuels)

+ 0,78 % + 0,98 % + 1,18 %

Catégorie B : (1 titulaire)

+ 1,35 %

- **Incidence sur la masse salariale du Syndicat Mixte :**

Masse salariale 2010 : 185 677 €

Masse salariale 2011* : 183 869 € **soit - 0,97 %**

* *rappel* : écart de masse salariale lié au niveau de rémunération du chef de projet SCOT

Monsieur GINDRE soumet au vote la délibération correspondante.

Objet : Revalorisation du régime indemnitaire du Syndicat Mixte

Le régime indemnitaire du Syndicat Mixte a été créé par délibération du 26 novembre 2009.

La présente délibération vient compléter la délibération de création du régime indemnitaire en proposant une revalorisation des montants de la part modulable de la prime de responsabilité et de service versée aux agents du Syndicat Mixte.

Seul l'article 4-2 de la délibération du 26 novembre 2009 est modifié. Tous les autres articles demeurent inchangés.

4- Composantes du régime indemnitaire :

[...]

4-2 Part modulable :

La part modulable tient compte notamment de la valeur professionnelle de l'agent, de ses responsabilités et de sa manière de servir.

Ces critères sont estimés lors de l'entretien d'évaluation annuel des agents au cours duquel l'évaluateur et l'agent passeront en revue le respect de ces critères eu égard aux objectifs assignés à l'agent pour l'année en cours et au contenu de sa fiche de poste.

La part modulable sera accordée aux agents au prorata des objectifs atteints et selon une grille d'évaluation dont le contenu a été fixé par le Président et les agents de la structure.

La part modulable sera versée semestriellement en juin et décembre.

Le montant maximum net annuel par agent est fixé à :

- niveau 1 : 996 euros
- niveau 2 : 756 euros

Les montants maximum suivront l'évolution du coût de la vie hors tabac et carburant.

Les montants alloués à la part modulable seront réévalués par le Président lors de l'élaboration du budget, compte tenu de cette évolution.

Après délibération,
le Conseil syndical

DECIDE

- de valider le contenu de l'article 4-2 proposé ci-dessus,
- de charger le Président de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions
- d'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ces nouvelles dispositions.

ADOPTÉ : à 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

8. Questions diverses

Projet de Parc Naturel Régional

Monsieur MOYNE-BRESSAND intervient sur le projet de PNR (Parc Naturel Régional) des Boucles du Rhône en Dauphiné lancé depuis de nombreuses années.

Il a organisé récemment une réunion à la CC du Pays des Couleurs en conviant des élus de l'Ain et de l'Isère afin que ce projet entre dans une phase de réalisation. Tous les élus présents y ont été favorables.

Il a été convenu de faire une réunion d'information de tous les élus du territoire : les cantons de Crémieu, Morestel, Pont de Beauvoisin, une partie du canton de Bourgoin Jallieu Nord sur les communes des Balmes Dauphinoises, le canton de Belley, Lhuis, ainsi que des communes de la Savoie, Champagnieu et St Genis sur Guiers.

Seront également invités : le Président de la Région Rhône-Alpes, les Présidents des Conseils Généraux de l'Ain et de l'Isère.

Cette réunion a pour but d'informer les élus sur ce qu'est un Parc Naturel Régional et lancer la procédure de création d'une association de préfiguration du PNR.

Une invitation officielle sera prochainement envoyée.

La date retenue est le **jeudi 8 septembre 2011 à 18h30 à Morestel – Salle de l'Amitié.**

Monsieur MOYNE-BRESSAND précise qu'il a sollicité le Syndicat Mixte pour le suivi, l'organisation et le soutien de la mise en place de cette structure.

L'ensemble des territoires concernés a donné son accord pour que le Syndicat Mixte porte ce projet.

Le Conseil syndical donne son accord pour que le Syndicat Mixte participe à ce projet en apportant son aide et ses compétences.

2^{ème} PARTIE : CDRA

Présents : Mesdames, Messieurs, ALLENDRIEU Jean, ANDLAUER Michel, ANDREU Jean-Louis, BLEROT Georges, BONNARD Olivier, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DAINA Louis, GENTIL Yves, HOTE Daniel, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, RIVAL Christian, TUDURI Alain, VIRY Dominique.

Suppléants : Monsieur VEYRET pour Monsieur TOURNIER.

Pouvoirs : Monsieur ZAMBERNARDI donne pouvoir à Monsieur MOLINA, Monsieur BRENIER donne pouvoir à Monsieur DAINA, Monsieur LOUVET donne pouvoir à Monsieur RIVAL.

Inscription des questions diverses CDRA :

Pas de questions diverses.

9. Demande de subvention – action 2-4 études pré-opérationnelles patrimoine

Les communes du territoire sont démunies techniquement et financièrement pour connaître la nature des travaux à réaliser et leurs montants. Un bon nombre d'entre elles ont souhaité que le Syndicat Mixte prenne la maîtrise d'ouvrage de ces études pré-opérationnelles qui permettraient à chaque commune d'avoir un cahier des charges précis des travaux à réaliser et un chiffrage de la restauration de l'élément.

Par délégation du conseil syndical, le Président a lancé un marché pour les études pré-opérationnelles de restauration des éléments bâtis. Les bureaux d'études ont jusqu'au 15 juin 2011 pour adresser leurs propositions au Syndicat Mixte.

L'étude a pour objectifs de donner des conseils à chaque commune pour la restauration de leur petit patrimoine local bâti, sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire 42 communes, en utilisant dans la mesure du possible les techniques et matériaux locaux.

Les éléments restaurés seront par la suite valorisés (exemples : panneaux, éditions, nouvelles technologies etc...).

Pour information, le coût prévisionnel de l'étude est de 10 000 €.

Subventions : Région Rhône-Alpes : 50% - Conseil Général de l'Isère : 25%.

Objet : Demande de subvention – action 2-4 études pré-opérationnelles patrimoine

Dans le cadre du CDRA 2, le Syndicat Mixte anime le volet tourisme et patrimoine.

Sous couvert de sa délégation, le Président a lancé un marché pour les études pré-opérationnelles de restauration des éléments bâtis.

L'étude a pour objectifs de donner des conseils à chaque commune pour la restauration de leur petit patrimoine local bâti, sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire 42 communes, en utilisant dans la mesure du possible les techniques et matériaux locaux. Les éléments restaurés seront par la suite valorisés afin d'offrir des activités touristiques (exemples : panneaux, éditions, nouvelles technologies etc...).

Le projet estimé à 10 000 euros est subventionné par le Conseil Régional (50%) et le Conseil Général de l'Isère (25%).

Le Conseil syndical doit délibérer afin d'autoriser le Président à solliciter les subventions de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

DECIDE

- **de valider** la demande de subventions pour les études pré-opérationnelles de restauration sur le patrimoine
- **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions correspondantes (Conseil Régional 50% - Conseil Général 25%) et à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTE : à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

10. Création d'un poste à mi-temps en CDD sur le budget CDRA pour l'animation du CLD

Le constat est rappelé :

La Région Rhône-Alpes impose l'organisation d'un CLD sur un territoire de CDRA pour associer la société civile à la vie du contrat

L'association CLD Boucle du Rhône en Dauphiné a été dissoute le 21/04/2011.

La proposition qui a été validée par les 2 communautés de communes adhérentes au CDRA est la suivante :

- Reprise par le SYMBORD en interne
- Embauche d'un ½ poste d'animation sur le budget CDRA
- Financement inchangé : 24 700 € RÉGION et 3 286 € SYMBORD

Les membres du Bureau syndical ont validé l'inscription d'une délibération au conseil syndical pour créer un poste à mi-temps en CDD sur le budget CDRA.

Objet : Création d'un poste de catégorie A à mi-temps en CDD sur le budget CDRA pour l'animation du Conseil Local de Développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné et demande des subventions correspondantes

Monsieur le Président rappelle que la Région Rhône Alpes impose l'organisation d'un conseil local de développement (CLD) dans les territoires de CDRA. L'association portant le CLD depuis 2009 ayant décidé sa dissolution en avril dernier, le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné propose de reprendre l'activité du CLD en interne.

Le Syndicat Mixte prévoit donc la création d'un poste d'animateur du Conseil Local de Développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné à partir du 1^{er} septembre 2011 pour la durée du CDRA.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de créer un emploi correspondant à la fonction d'animateur du Conseil Local de Développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Au vu de la nature de la fonction, la personne sera employée à mi-temps sous contrat de 1 an renouvelable, pour la durée du CDRA.

Le Conseil syndical, après en avoir débattu,

DECIDE

- de créer à compter du 1er septembre 2011 un emploi de catégorie A correspondant à la fonction d'animateur du Conseil Local de Développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné
- de créer un poste de personnel non titulaire à mi-temps pour la durée du CDRA
- que le contrat proposé sera de 1 an, renouvelable par année, pour la durée du CDRA
- que les missions principales seront la mise en œuvre de l'Animation du CLD (organisation des réunions plénières, groupes de travail et soirées à thèmes, préparation des travaux du CLD, rédaction des documents de synthèse, mobilisation des intervenants extérieurs, implication en permanence des différents acteurs du territoire, participation aux différents réseaux, mise en réseau des acteurs associatifs et socioprofessionnels, contribution aux échanges avec la population et à son information...), la communication (élaboration d'un plan de communication, d'un site Internet, de documents de communication...), le rapprochement écoles (collèges/lycées)/entreprises (trouver des partenaires dans le monde économique, jouer l'interface entre les chefs d'établissements scolaires, les professeurs, les responsables d'entreprises et les collectivités, animer le réseau pour établir des partenariats durables et aider à la découverte des métiers et à l'orientation des élèves), tenir des réunions de montage de projets, présenter la situation économique du territoire, réaliser le montage des dossiers administratif et financier, assurer les relations avec le Département de l'Isère et la Région Rhône-Alpes
- que le niveau de rémunération sera fixé en fonction des expériences selon la grille des cadres d'emplois des attachés territoriaux
- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi et au grade créé seront inscrits au budget annexe du Syndicat Mixte
- de valider les demandes de subventions correspondantes

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional et à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉ : à 23 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

11. Tableau de bord CDRA

Ordre du jour du Comité de pilotage CDRA du 4 avril 2011

1. Présentation du CTEF Nord Isère
2. Volet PSADER : Bilan et perspectives
3. Eléments de réflexion sur l'avenant
4. Mise en place de l'action 7-3 Equipements exemplaires en terme de développement durable

Point sur les études en cours : Patrimoine et Mobilité Nord Isère

Dossiers engagés (4 avril 2011)

2-3 Favoriser un urbanisme de qualité - Etude	Commune de Veyrins-Thuellin
3-2 Renforcer l'offre en logement	Commune de Janneyrias
4-5 Etude-Diagnostic Pelouses sableuses	CC Pays des Couleurs
7-2 Etude AMO « Bâtiment démonstrateur » multi accueil	CC Isle Crémieu
8-3 Requalification environnementale ZI	CC Pays des Couleurs
12-1 Sensibilisation Energies et territoire demain LEAP	Symbord
13-3 Animation du patrimoine	Comité des fêtes de Vertrieu
13-3 Animation du patrimoine	Commune de la Balme les G.
13-3 Animation du patrimoine	Commune de Hières sur Amby
13-3 Animation du Patrimoine	Association Clodomir
17-2 Faites des Arts 2011	Petit Théâtre de Chavanoz
17-2 Festival Isle en scène 2011	CC Isle Crémieu

Ordre du jour du Comité de pilotage CDRA du 30 mai 2011

1. Présentation du projet de Charte de territoire CARDON – Action 17-4
2. Proposition d'organisation du nouveau CLD de la Boucle du Rhône
3. Affectation des crédits : Action 2-4 Restauration et préservation du patrimoine rural
4. Point sur les études en cours : Mobilité Nord Isère et Créafil

Dossiers engagés (30 mai 2011)

2-3 Favoriser un urbanisme de qualité	Commune de Veyssillieu
2-4 Etudes pré-opérationnelles – cahier des charges	Symbord
4-5 Etude-Diagnostic Pelouses sableuses	CC Isle Crémieu
7-1 Animation du CLD – ½ poste	Symbord
8-3 Requalification de la zone industrielle	CC du Pays des Couleurs
11-1 Mise en place d'une vitrine marchande UCA	CCI Nord Isère
13-1 Création d'une aire de stationnement camping-car	Commune de Courtenay
13-1 Création d'une aire de stationnement camping-car	Commune d'Optevoz
13-2 Création d'un site d'escalade	Commune de Porcieu-A.
15-1 Acquisition d'une chambre froide	SARL Relais Bio Dauphiné
17-2 Fête de la pomme 2011	Asso. La Pomme au Pays des Couleurs
17-2 Médiévales 2011	Commune de Crémieu
17-4 Animation Charte du territoire 2011	Ch. d'agriculture

12. Questions diverses CDRA

Pas de questions diverses.

Monsieur MENUET clôt la séance à 19h45 et remercie les personnes présentes.